

Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **36 (1891)**

Heft 8

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de l'armée, de différentes expressions françaises et allemandes, etc. Le tout est accompagné de répertoires détaillés et de figures (bivouacs, formations), éclairant et complétant le texte.

L'auteur s'abstient, avec raison, de toute discussion et de toute critique. Il s'est donné pour mission de dire ce qui est, et rien autre. Il ne s'écarte pas de ce programme. Comme œuvre de renseignements, sa publication peut rendre d'utiles services et nous espérons qu'elle trouvera suffisamment d'amateurs pour permettre à l'auteur d'accomplir son projet de revision annuelle, à l'aide de laquelle le lecteur sera toujours au courant de l'état militaire exact de l'Allemagne.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

On nous écrit :

Monthey, 27 juillet 1891.

Messieurs,

Vous avez eu bien raison de signaler, dans votre dernier numéro, les étranges combinaisons de défense du pays imaginées par l'ordonnance fédérale sur le landsturm. Si vous aviez continué les citations de cette pièce jusqu'au canton du Valais, vous en auriez appris de belles à vos lecteurs ! Par exemple les gens de Gondo et du Simplon doivent, aux premiers coups de fusil ennemis, se sauver à Brigue pour s'y costumer ; ceux des abords du St-Bernard descendre à Martigny ; ceux de St-Gingolph et du Bouveret lâchent même la porte du Scex pour se cantonner bravement à Monthey. Est-il rien de plus baroque, surtout quand on sait que tous ces braves gens des frontières ne manquent ni de Vetterlis, ni de Peabodys, ni même de Martinis, ni de munitions, ni de capotes, ni de gamelles de campagne !

En résumé le landsturm, outre ses fonctions d'Ersatz que vous recommandez très à propos, me semble-t-il, devrait être divisé territorialement en deux grandes zones :

1° *Une zone frontière* dont les hommes doivent rester sur place pour y défendre, dès la première minute, les défilés et positions convenables, et en ce cas les hommes doivent avoir chez eux leur habillement, leur équipement et leur armement y compris la munition.

2° *Une zone intérieure*, et celle-là seule pourrait relever de l'ordonnance en question, mais en évitant mieux de s'empâter avec les colonnes de l'armée active.

Pour le reste on vous remercie, par ici, de vos très justes observations et l'on est étonné que l'Assemblée fédérale ait été si pressée dans cette maladroite besogne.

Un vieux de la vieille.

Le Conseil fédéral a décidé l'achat de 24 mitrailleuses Maxim, chacune avec 8000 cartouches. Ces engins seront payés au moyen.

d'un reliquat provenant de la vente d'anciens fusils de gros calibre.

Dans un pays comme le nôtre, les mitrailleuses peuvent rendre de grands services. Elles permettent de donner un feu violent sur un point où il serait difficile de placer une troupe d'infanterie (un peu nombreuse, et elles peuvent aussi suppléer la troupe [d'une façon permanente dans les endroits où son entretien présenterait trop de difficultés : avec trois hommes, on fait la besogne de trente ou quarante.

La mitrailleuse Maxim peut être transportée avec sa munition sur une seule bête de somme. Au besoin, trois hommes peuvent s'en charger. L'excellence et le facile maniement de l'arme ont été démontrés par les nombreuses expériences de la commission d'artillerie ; la munition est la même que celle du fusil modèle 1889.

Le département militaire vient de supprimer pour deux ans, à titre d'essai, les leçons complémentaires des illettrés aux écoles de recrues.

En vertu d'une circulaire de 1879, tous les soldats qui avaient eu deux 5 aux examens pédagogiques étaient conduits, à la rentrée de l'exercice ou pendant la soirée, à un instituteur, qui leur enseignait les éléments de la lecture, de l'écriture et du calcul. Le résultat de ces efforts méritoires était souvent nul, dit-on.

On signale deux accidents de cheval bien regrettables dont viennent d'être victimes M. le colonel Lochmann, chef d'arme du génie, dans une inspection à Ryken, et M. le colonel Frey, chef du département, dans une course aux environs de Berne. Les deux honorables colonels sont obligés de garder le lit ; mais leur état n'a heureusement rien d'inquiétant et l'on a tout lieu d'espérer que quelques jours de repos leur permettront de reprendre leurs nombreux travaux ordinaires, avec quelque modération toutefois.

France. — Dans sa séance du 17 juillet, le Sénat a adopté sans discussion le projet de loi relatif à la création d'un nouveau régiment subdivisionnaire, et déjà voté par la Chambre. Voilà donc cette loi, ainsi que celle qui concerne la transformation des régiments régionaux, définitivement adoptée, et il ne manque plus, pour assurer leur mise à exécution, que leur promulgation. Il faudra savoir aussi ce qu'on fera du vœu exprimé par la commission de l'armée à la Chambre, et tendant à constituer les cadres des nouvelles unités à l'aide d'officiers empruntés à l'infanterie de marine ; ce qui serait préjuger la question de fusion du personnel des troupes de la marine et des troupes de l'armée de terre.

— Il paraît que M. de Freycinet, à la suite de son voyage dans l'Est, et en prévision du dédoublement du 6^e corps, a arrêté la formation d'une nouvelle brigade de cavalerie. Par suite de cette créa-

tion, les remaniements suivants auraient lieu, à la date du 1^{er} octobre, dans la composition des troupes de la région :

6^e brigade de corps à Nancy, sous le commandement du général Menessier de la Lance, avec le 12^e dragons à Nancy et le 5^e hussards à Pont-à-Mousson ; les dépôts à Troyes ;

6^e brigade de corps *bis* à Commercy, commandée par le général de Salles et comprenant le 6^e chasseurs à Saint-Mihiel et le 10^e hussards à Commercy, avec leurs dépôts à Sézanne ;

4^e brigade de chasseurs (cavalerie indépendante) à Epinal, sous le commandement du général Massiat, nouvellement promu, et composée du 17^e chasseurs à Neufchâteau et du 18^e à Epinal. Cette brigade remplacerait la brigade légère de la 2^e division de cavalerie, comprenant actuellement les 17^e chasseurs et 10^e hussards.

Dans cette nouvelle combinaison, la 6^e brigade perdrait son troisième régiment, le 6^e chasseurs et la 6^e brigade *bis* serait formée de deux régiments de cavalerie légère, contrairement à la règle générale d'après laquelle les brigades de corps comprennent un régiment de dragons et un régiment de chasseurs ou de hussards.

-- Le thème détaillé des grandes manœuvres de septembre auxquelles prendront part les 5^e, 6^e, 7^e et 8^e corps d'armée n'est pas encore complètement arrêté. On peut cependant, dit la *République française* du 27 juillet, donner dès aujourd'hui le plan général de ces manœuvres qui sont divisées en trois périodes non compris la période de concentration, qui commencera le 28 août.

Première période : combats de corps d'armée contre corps d'armée, le 5^e contre le 6^e, le 7^e contre le 8^e.

Deuxième période : manœuvres de deux corps d'armée contre deux corps d'armée.

Troisième période : manœuvres des quatre corps d'armée réunis contre tous les bataillons de chasseurs de la région, représentant l'ennemi.

Le thème général se résume ainsi : une armée ennemie marche sur Paris par plusieurs directions ; nos troupes n'ayant pu arrêter la jonction des corps d'armée ennemis, une grande bataille a lieu soit à Brienne, soit à Arcis-sur-Aube.

Allemagne. — Par ordre de l'empereur Guillaume II, les anciens usages d'étiquette de cour qui avaient été rétablis par le grand-maréchal comte d'Eulenburg viennent de subir de nouveaux changements.

« L'ordre de l'empereur, disent les journaux parisiens, porte sur la réforme des cartes-menus qui sont employés dans les festins officiels.

» A l'avenir, le mot « menu » sera remplacé par celui de « speisezettel » et les noms français qui désignaient les mets seront remplacés par leurs équivalents en langue allemande : bouillon par kraftbrühe ; sauce par tunkes, mayonnaise, par gerührtes, etc.

» Les deux cuisiniers français attachés au service de la cour ont été remerciés, ainsi que M. Foucher, intendant des jardins, qui est aussi un Français.

» L'empereur a ordonné que les réformes introduites dans le service de la cour fussent appliquées dans les mess d'officiers.

» Aucun mot français ne devra plus figurer nulle part. »

Espérons que cette réforme de linguistique, très légitime d'ailleurs,

s'étendra de la cuisine en général et des mess d'officiers en particulier jusqu'au langage militaire allemand. Si l'on en retranchait maintes bizarreries et surtout les synonymies qui s'y sont introduites au temps du Grand Frédéric, et qui sont aujourd'hui une source de nombreux et perfides malentendus, ce serait un vrai progrès. Les mots : brigade, section, division, escadron, armée, cavalerie (avec deux *l*, s'il vous plaît) ne pourraient-ils pas être avantageusement remplacés par leurs équivalents allemands ? Cela sans parler de *l'Offizier von DU JOUR*, ou des *Veränderungen in der* ORDRE DE BATAILLE.

Ce qu'il y a de plus curieux à ce propos, c'est de voir les Français, y compris la Suisse française, reprendre pour eux, avec leur travestissement allemand, maintes expressions d'usage abusif au-delà du Rhin, ainsi celle de *Ordre de bataille*. Nos confédérés allemands vont même jusqu'à nous l'imposer dans le nouveau formulaire d'état-major général, tandis que pour ce qui les concerne ils savent fort bien la retraduire par *Armee-Eintheilung*, dont la vraie traduction serait *Tableau de répartition de l'armée* et non *Ordre de bataille*.

Cette dernière dénomination était juste au temps de Frédéric-le-Grand, alors que l'armée s'inspectait, campait, marchait à peu près dans le même ordre où elle bataillait. Aujourd'hui c'est tout différent, et les Allemands se gardent bien de confondre leur *ordre de bataille* français avec sa traduction exacte qui serait *Schlachtordnung* ou *Gefechtsordnung*. En empruntant à la France, au siècle dernier, et en gardant aujourd'hui la dénomination *Ordre de bataille*, les Allemands ont enrichi leur langue d'une dénomination plus courte et plus ronflante que *Armee-Eintheilung-Taffel*, tandis que nous, en repêchant chez eux cette dénomination Frédéricienne dans le sens qu'ils lui donnent aujourd'hui et qui n'est plus que figuré, nous nous sommes enrichis d'une équivoque de plus, c'est-à-dire que nous nous sommes appauvris en netteté de langage.

C'est donc bien sincèrement que nous réitérons, pour terminer, notre vœu de voir le jeune et actif empereur allemand continuer au militaire la réforme qu'il vient d'entreprendre au civil. Nous en aurons par contre-coup tout le bénéfice que nous ne savons nous procurer par les voies directes.

France et Russie. — Le voyage triomphal de l'escadre du Nord à Cronstadt inspire à M. Maurice Ordinaire un excellent article que nous reproduisons de la *République française* :

Ce n'est pas une chose indifférente, ni pour la situation de la France en Europe ni pour la paix générale, que l'accueil si sympathique, si chaleureux, fait à l'escadre française dans sa croisière de la Baltique. A chaque étape, il semble que l'enthousiasme croisse d'un degré, et la froide Russie l'emporte encore sur le Danemark et la Suède.

Il y a sans doute quelques nuances dans la nature de ces manifestations également amicales : le Danemark s'est surtout laissé émouvoir par la communauté de pénibles souvenirs ; la Suède a particulièrement été guidée par ce vague mais persistant sentiment d'admiration et de gratitude que ce noble pays entretient depuis des siècles pour la France, premier foyer de la civilisation moderne. Encore aujourd'hui, le nom de la France évoque chez ces peuples un peu attristés par un rude climat, une foule d'idées délicates et joyeuses,

grandes et généreuses. L'origine française de la maison royale de Suède s'est trouvée être encore, en cette occasion, un lien de plus entre les deux peuples.

Le caractère de la grandiose et émouvante réception des navires français à Cronstadt prête à plus de commentaires. Un certain nombre d'esprits exaltés croiront pouvoir en tirer argument en faveur d'une alliance dont ils réclament impérieusement la conclusion sans se demander si les deux parties sont consentantes. Les ennemis de la France et de la Russie ne manqueront pas de leur côté d'en prendre ombrage et de crier au complot contre la sécurité de l'Europe, sans réfléchir que leur triple alliance, dont on ne connaît pas les clauses, est bien autrement inquiétante et injurieuse. Sans aucun doute, le désir des gouvernements français et russe, en préparant cette manifestation sympathique, n'a été ni de jeter les bases d'un traité ni de donner à l'Europe de justes raisons de s'alarmer. Nous pensons qu'ils ont au contraire fort bien servi les intérêts de la paix, en démontrant aux incrédules que la différence des institutions n'est pas un obstacle à d'excellentes relations de confiance et d'amitié entre la France et la Russie.

C'est la triple alliance, on peut bien le dire, qui a poussé ces deux pays l'un vers l'autre en les mettant comme à l'index, en entourant leurs frontières d'armements formidables, en associant leurs noms dans les traités d'où est sortie la puissante coalition. Est-il surprenant que la Russie et la France, comprenant que leur existence à toutes deux est désormais le seul contrepoids possible à l'alliance de l'Europe centrale, aient instinctivement jeté leurs regards l'une vers l'autre ? Les gouvernements français et russe avaient donc le devoir, non point de céder aux entraînements d'une foule que l'imagination guide plus que la raison, mais du moins de prouver qu'ils avaient l'un pour l'autre ce sentiment d'estime et d'amitié sans lequel une alliance sincère est impossible.

Cette constatation nous paraît être une garantie de la paix générale, parce que la triple alliance comprendra fort bien qu'il ne dépendra que d'elle de changer ces relations amicales en un traité en bonne et due forme. Peut-être ainsi le modeste voyage d'un amiral français dans la Baltique suffira-t-il pour contrebalancer l'effet des victorieuses tournées de l'empereur allemand : dans l'enthousiasme du moment, on aurait volontiers laissé croire que le jeune empereur venait d'achever le groupement des Etats européens autour de la triple alliance, et de compléter l'isolement de la France et de la Russie. De pareilles illusions sont dangereuses, et troublent les cerveaux les plus solides. Il faut espérer que déjà elles se sont évanouies.

En Angleterre, où l'enthousiasme a peu de prise, on n'a pas tardé à regretter d'avoir paru se compromettre un peu trop. Si nous croyons ce qu'on en rapporte, on y serait désireux d'atténuer l'impression qu'à pu produire en France la réception de Guillaume II et la révélation de « l'entente anglo-italienne ». Nos marins bénéficieront de ce scrupule de conscience, puisqu'on leur prépare, paraît-il, à Spithead, une réception qui ne sera pas inférieure en éclat à celles qu'on leur a faites ailleurs. Ce sera pour nos loups de mer une rude campagne de banquets ; mais ils auront, comme récompense de leurs fatigues, une expédition pacifique très fructueuse, pour le prestige et pour l'influence de la République.